



## **6. Agenda 21 : Renouveau de la patrouille équestre Convention avec l'association "Les Écuries de la Luye"**

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Le travail de sensibilisation à la préservation de l'environnement est un enjeu majeur et la mise en place de cette « brigade » y prend une part, même si celle-ci relève plus de l'opération symbolique que d'une vraie politique ambitieuse en la matière.

La délibération qui nous est présentée ce soir porte fièrement la mention d'agenda 21 et je souhaitais en profiter pour vous interroger sur le devenir de ce programme dans notre commune.

Agenda 21 n'est pas qu'un label de communication comme on pourrait indiquer « promesse tenue » afin de faire croire à des réalités très subjectives.

Avec cette « patrouille » vous souhaitez vous-même sensibiliser les citoyens aux enjeux de développement durable,  
Laissez-moi à mon tour vous sensibiliser à cette question.

La préservation de l'environnement doit devenir une réalité et se concrétiser à travers l'ensemble de nos politiques publiques...

Je prendrais ainsi un seul exemple qui démontre que votre préoccupation en la matière est toute relative : la rénovation du boulevard du Général de Gaulle.

A peine le chantier terminé, les Gapençais auront noté votre oubli majeur : l'aménagement d'un dispositif cyclable !

Pourtant, l'Article L228-2 du code de l'environnement indique qu'à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants.

Monsieur le Maire, en matière d'environnement, il n'y a pas de préservation sans preuves d'action et il s'avère que vous n'en faites que trop rarement la démonstration.

Je vous remercie.